

N° 3 Achat d'un véhicule d'occasion à l'étranger : demande d'immatriculation

Où faire la démarche : (impérativement dans le délai d'un mois)

A la préfecture de Rennes ou dans les sous-préfectures de Fougères, Redon et Saint Malo	► Privilégier l'envoi par courrier (joindre une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse)
Un certificat d'immatriculation SIV de couleur ocre vous sera adressé (numéro de type XX-000-XX)	<p>Bien vérifier que vos nom et prénom figurent sur votre boîte à lettre et que vous n'avez pas fait à la poste une démarche de réexpédition de courrier même temporaire : toutes précautions indispensables pour recevoir à votre domicile un papillon vous invitant à vous présenter à la poste chercher une lettre suivi contenant le certificat</p> <p>NB : toute lettre suivi non distribuée est retournée à l'ANTS à Charleville Mézières que vous serez obligé de contacter directement au 0 811 105 716</p>

Pièces à produire :

Demande de certificat d'immatriculation d'un véhicule	<i>signée par <u>les propriétaires</u> figurant sur la déclaration de cession</i> Accès au formulaire
Pièce justificative de l'identité de chacun des demandeurs, en cours de validité Copies quand envoi par courrier	<ul style="list-style-type: none"> ► carte nationale d'identité; permis de conduire; passeport; ► carte de séjour temporaire, carte de résident ; certificat de résident de ressortissant algérien ; ► carte de ressortissant d'un état membre de l'Union Européenne ► Pièce d'identité au nom marital pour les femmes mariées ► Autorisation parentale pour les mineurs
Pièce justificative du domicile Copies quand envoi par courrier	<ul style="list-style-type: none"> ► quittance de loyer, de gaz, d'électricité ou de téléphone (y compris de portable) ► attestation d'assurance <u>du domicile</u> ► avis d'imposition ou de non imposition ► si deux propriétaires : pièce justificative du domicile du propriétaire dont l'adresse va figurer sur le certificat d'immatriculation. ► en cas d'hébergement chez un tiers, produire un justificatif de domicile au nom de ce dernier, une attestation originale de sa part confirmant l'hébergement du demandeur, copie de sa pièce d'identité
Certificat d'immatriculation remis par l'ancien propriétaire	Si celui-ci a été retiré par les autorités administratives du pays d'origine : <ul style="list-style-type: none"> ➤ soit une pièce officielle prouvant l'origine de propriété du véhicule ou certifiant que le certificat d'immatriculation a été retiré ; ➤ soit un certificat international pour automobile en cours de validité délivré par ces autorités
Certificat de cession ou une facture établie par le vendeur	Accès au formulaire
En l'absence d'un certificat d'immatriculation conforme aux dispositions de la directive 1999/37/CE, un certificat de conformité au type communautaire ou un procès verbal de réception à titre isolé	<p>attestation d'indentification du véhicule délivrée soit par le constructeur ou son représentant en France soit par la DREAL,</p> <p>ou un procès-verbal de réception à titre isolé établi par la DREAL</p> <p>DREAL – accueil des véhicules – N° 02 99 33 45 06</p> <p>Adresse : L'Armorique – Unité homologation et sécurité des véhicules - 10 rue Maurice Fabre 35 031 Rennes Cedex</p>
Contrôle technique	Preuve d'un contrôle technique de moins de 6 mois à la date de traitement de la demande d'immatriculation par la préfecture pour les véhicules dont l'âge et le genre les soumettent à cette obligation
Certificat fiscal pour un véhicule provenant d'un état membre de l'Union Européenne constatant le paiement de la TVA	sauf pour un véhicule agricole ou forestier, une remorque et une semi remorque Délivré par le Centre des impôts 2, Boulevard magenta 35000 Rennes tél 02 99 29 36 00
Certificat de dédouanement 846 A pour les véhicules provenant d'un Etat tiers à l'Union Européenne	Délivré par le service des Douanes tél 02 23 30 06 30
Chèque	Joindre une photocopie de la pièce d'identité du signataire du chèque Accès tarifs des cartes grises
Personnes morales :	Personne morale de type industriel et commercial ou civil : <ul style="list-style-type: none"> • extrait K bis ou L bis du registre du commerce et des sociétés établi depuis

Particularités et pièces justificatives à joindre	<p>moins de deux ans</p> <ul style="list-style-type: none">• ou d'un journal d'annonces légales datant de moins de deux ans. <p>Personnes jouissant de la personnalité morale (associations, syndicats, sociétés civiles professionnelles) : statuts ou toute autre pièce justificative de leur existence légale faisant apparaître le nom du responsable et l'adresse de l'organisme ainsi que la preuve qu'elles ont été déclarées en préfecture ou sous-préfecture ou reconnues par une administration, une juridiction ou un organisme professionnel.</p> <p>Apposer le cachet de l'entreprise ou organisme sur la demande d'immatriculation A défaut : joindre la pièce d'identité et l'inscription en toutes lettres du nom du gérant</p>
---	---